



DOMAINE :	Élèves - Sécurité et bien-être	En vigueur le :	24 juin 2000
TITRE :	Usage du tabac – milieu sans fumée	Révisée le :	16 février 2017

Dans le but d'alléger le texte, les formes au masculin du présent document désignent aussi bien les femmes que les hommes à moins que le contexte n'en indique le contraire.

PRÉAMBULE

Il importe d'assurer le maintien d'un milieu sans fumée et de veiller à la stricte observation de la *Loi sur la réglementation de l'usage du tabac* dans tous les locaux et sur tous les terrains scolaires, et ce, pour le plus grand bien-être des élèves.

POLITIQUE

Le Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario (CSPNE) interdit aux élèves l'usage du tabac et des cigarettes électroniques dans les bâtiments scolaires et sur les terrains du Conseil.

Références :

Politique ELE-séc-009P Suspension et renvoi d'un élève